



AVIS A LA POPULATION

2842 Rossemaison

Convocation

Assemblée communale extraordinaire,
mardi 18 avril 2017, à 20h15, à la halle de gym

En préambule, à 19h30, présentation du projet de fusion
par le comité



Ordre du jour :

1. Ratification du procès-verbal de la dernière assemblée
2. Voter un crédit de CHF 370'000.- pour l'assainissement des infrastructures souterraines au Vieux-Village. Donner les compétences au conseil communal pour assurer le financement par un prélèvement sur les fonds et le solde par un emprunt
3. Prendre connaissance et décider de la réalisation du projet de construction d'un abri forestier, sous réserve de l'acceptation du projet par l'assemblée bourgeoise du 2 mai 2017, et voter le crédit de CHF 38'000.- financé à hauteur de 50% par la bourgeoisie et 50% par la commune
4. Prendre connaissance et voter l'adoption du nouveau règlement d'organisation et d'administration du SEOD
5. Prendre connaissance et voter l'adoption du nouveau règlement d'organisation et d'administration du SEDE
6. Prendre connaissance et voter l'adoption des statuts du cercle scolaire du Montchaibeux
7. Présentation et acceptation du décompte trottoir au Village
8. Divers

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site internet : www.rossemaison.ch.

Les demandes de compléments ou de rectification doivent parvenir, par écrit au secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée.

Les règlements mentionnés sous chiffres 4,5 et 6 sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au secrétariat communal et sur le site www.rossemaison.ch où ils peuvent être consultés.

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit, au secrétariat communal.

Le Conseil communal